

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 20 août 2019 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, M. Alain Gagnon, greffier, et M<sup>me</sup> Kim Verdant-Dumouchel, assistante-greffière.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Six (6) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Invitation des membres de l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) à la 4<sup>e</sup> édition de La Fête Différente qui se tiendra ce samedi 24 août 2019, de 10 heures à 16 heures, au parc Lionel-Groulx.
- Demande d'intervention pour un problème d'accumulation d'eau et de manque de drainage dans un fossé situé sur la rue Isabella.
- Demande d'intervention pour un problème de drainage dans un fossé de la rue Saint-Viateur et demande d'information quant au caractère légal dudit fossé et sur la nécessité d'obtenir un permis pour aménager un fossé.
- Demande qu'un règlement soit adopté par le conseil municipal afin d'interdire aux résidents des immeubles de l'ancienne Montreal Cotton de fumer du cannabis à l'intérieur de leur logement.

## **2019-08-375 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 août 2019.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2019, tel que préparé, à savoir :

**1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019**

**5. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 5.1** Avenant numéro 2 au bail de location du bâtiment situé au 88, rue Saint-Laurent avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest

**6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1** Acceptation de la retraite de madame Diane Benoit au poste de directrice du Service des ressources humaines

- 6.2** Nomination au poste de directrice du Service des ressources humaines

- 6.3** Création et nomination au poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines

- 6.4** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 7 juillet au 17 août 2019

**7. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- 7.1** Acceptation du dépôt du bilan final du contrat pour les services professionnels d'un procureur de la poursuite à la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield

- 7.2** Cautionnement et endossement additionnels d'un prêt en faveur des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield pour le financement de travaux de remplacement des systèmes de réfrigération

- 7.3** Dépôt du procès-verbal de correction du Règlement 150-22

- 7.4** Nomination de Me Kim Verdant-Dumouchel à diverses fonctions au sein de la municipalité

- 7.5** Nomination de Me Marie-Christine Labranche à diverses fonctions au sein de la municipalité

7.6 Présentation d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale du Québec pour acquérir des lots à l'extérieur de son territoire situés sur l'île Dondaine

7.7 Semaine de la sécurité ferroviaire

## **8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

8.1 Approbation du registre des chèques émis numéros 96104 à 96387 totalisant 2 133 083,29 \$, du registre des transferts bancaires émis et annulés numéros 11201 à 11323 totalisant 5 586 427,17 \$ et 176 600,18 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 3172 à 3237 totalisant 3 080 514,60 \$

8.2 Autorisation de paiement comptant pour le Règlement 304 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt de 8 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

8.3 Autorisation du report d'échéance du dépôt du rôle d'évaluation triennal

8.4 Dépôt du rapport budgétaire au 13 août 2019

## **9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9.1 Vente du lot 5 115 228 et d'une partie du lot 6 049 107 sis dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield à Gestion Marsan Dubois inc.

## **10. SERVICE DES RELATIONS AVEC LE MILIEU**

10.1 Nomination d'un lieu

## **11. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

11.1 Autorisation de fermeture de rue à l'organisme Pacte de rue dans le cadre des festivités du 25e anniversaire

## **12. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

12.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat pour la rénovation des infrastructures sur le boulevard du Havre

12.2 Installation et enlèvement de divers panneaux de signalisation sur certaines rues municipales

## **13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

- 13.1 Vente d'une partie du lot 3 473 312 sise en bordure du rang du Milieu à madame Caroline Babin et monsieur Sylvain Dubois

#### 14. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 14.1 Annulation de l'appel d'offres public 2018-38 relatif aux services professionnels d'architecture pour la rénovation de l'édifice des Dominicaines
- 14.2 Contrat de service avec Bell Canada pour la fourniture de service Internet avec fibre optique dans le secteur du parc industriel et portuaire Perron
- 14.3 Modification au contrat et ajout d'un montant additionnel pour la réhabilitation de l'automate principal à l'usine de filtration
- 14.4 Modification au contrat et ajout d'un montant additionnel pour le fauchage des terrains vacants et des voies publiques
- 14.5 Prolongation de la convention avec la Fondation de la Banque Alimentaire du Suroît relative à la gestion et l'exploitation de l'écocentre municipal

#### 15. APPELS D'OFFRES

- 15.1 Appel d'offres public 2019-16 : fourniture de services professionnels pour l'évaluation du réseau d'éclairage de la ville
- 15.2 Appel d'offres public 2019-43 : fourniture de conteneurs, transport, valorisation et disposition des matières de l'écocentre
- 15.3 Appel d'offres public 2019-44 : réutilisation, recyclage ou valorisation de bois à l'écocentre
- 15.4 Appel d'offres public 2019-52 : construction d'un abri à sel au centre multifonction
- 15.5 Appel d'offres sur invitation 2019-ING-19 : services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis pour les feux de circulation et le carrefour giratoire dans le secteur du boulevard Sainte-Marie
- 15.6 Appel d'offres sur invitation 2019-ING-21 : plantation d'arbres dans le secteur du pôle institutionnel
- 15.7 Appel d'offres sur invitation 2019-ING-22 : plantation d'arbustes dans le secteur du pôle institutionnel

#### 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

**16.1** Avis de motion pour un règlement décrétant les tarifs applicables aux dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité

**16.2** Présentation et dépôt du projet de Règlement 366 décrétant les tarifs applicables aux dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité

## **17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**17.1** Adoption du Règlement 345-01 modifiant le Règlement 345 décrétant des travaux de rénovation des infrastructures du secteur de la rue Jacques-Cartier et de rues connexes ainsi qu'un emprunt de 8 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

**17.2** Adoption du Règlement 363 décrétant des travaux d'infrastructure dans le secteur Sainte-Marie ainsi qu'un emprunt de 3 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

**17.3** Adoption du Règlement 367 décrétant des travaux d'agrandissement des installations portuaires au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 36 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

**17.4** Décision quant à la tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement 360 décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

**17.5** Approbation de la rémunération du personnel électoral pour la tenue du scrutin référendaire relatif au Règlement 360

**17.6** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 361

**17.7** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 364

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

## **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉ**

**2019-08-376 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 5 août 2019 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 15 août 2019;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 5 août 2019, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**2019-08-377 AVENANT NUMÉRO 2 AU BAIL DE LOCATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 88, RUE SAINT-LAURENT AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST**

CONSIDÉRANT le bail de location intervenu avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) dans le cadre de la location du bâtiment situé au 88, rue Saint-Laurent;

VU le dépôt devant ce conseil de l'avenant numéro 2 au bail de location susmentionné afin de modifier la clause de renouvellement ainsi que celle du loyer;

VU la recommandation du directeur général adjoint d'autoriser la signature dudit avenant au bail de location;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure l'avenant numéro 2 au bail de location du bâtiment situé au 88, rue Saint-Laurent avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest afin d'y apporter les modifications suivantes :

- le bail sera renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2023 et la transmission d'un préavis écrit sera effectué au moins douze (12) mois plutôt que six (6) mois avant la date d'échéance de son renouvellement;
- le loyer sera de 241 698,78 \$ annuellement, plus les taxes applicables, alors qu'il était auparavant de 160 000,00 \$ par an;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'avenant numéro 2 au bail de location précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2019-08-378 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME DIANE BENOIT AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Modifiée par  
procès-verbal  
de correction  
déposé à la  
séance du 17  
septembre 2019

VU la lettre formulée par M<sup>me</sup> Diane Benoit avisant la municipalité de sa retraite au poste de directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M<sup>me</sup> Diane Benoit au poste de directrice du Service des ressources humaines, celle-ci prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019;

DE remercier M<sup>me</sup> Benoît pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité, en temps et lieu.

ADOPTÉ

**2019-08-379 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Diane Benoit, directrice du Service des ressources humaines, prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et sera en vacances du 8 septembre au 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Louise Bourassa a été identifiée à titre de relève au poste de directrice du Service des ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M<sup>me</sup> Louise Bourassa pour agir à titre de directrice du Service des ressources humaines par intérim à compter du 8 septembre 2019 et de directrice du Service des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, sans période d'essai, et ce, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée;

QUE les conditions de travail de M<sup>me</sup> Bourassa soient définies par un contrat de travail;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec M<sup>me</sup> Bourassa établissant les conditions d'emploi de cette dernière;

D'abolir le poste de coordonnatrice au Service des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2019-08-380 CRÉATION ET NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à la création d'un poste cadre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail à intervenir entre les parties;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la création d'un poste cadre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines;

DE nommer M<sup>me</sup> Laurence Reid Langevin au poste cadre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, et ce, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, avec une période de probation de douze (12) mois effectivement travaillés à compter de la date d'entrée en fonction prévue le 9 septembre 2019;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Reid Langevin soit celle prévue à la classe 3, échelon 1, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, tel que spécifié audit contrat de travail;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec M<sup>me</sup> Reid Langevin établissant les conditions d'emploi de cette dernière;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2019-08-381 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET AU 17 AOÛT 2019**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 7 juillet au 17 août 2019;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité



DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en août 2019 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 7 juillet au 17 août 2019.

ADOPTÉ

**2019-08-382 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN PROCUREUR DE LA POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat pour les services professionnels d'un procureur de la poursuite à la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield par le directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier, conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour les services professionnels d'un procureur de la poursuite à la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier.

ADOPTÉ

**2019-08-383 CAUTIONNEMENT ET ENDOSSEMENT ADDITIONNELS D'UN PRÊT EN FAVEUR DES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION**

ATTENDU QUE les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield (CSSV) ont obtenu une subvention de rénovation du gouvernement provincial de 1 191 772 \$ dans le cadre des travaux de remplacement des systèmes de réfrigération des aréna Salaberry et de Saint-Timothée;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé le cautionnement par la municipalité d'un emprunt de 1 807 190 \$ pour les mêmes fins le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield désirent obtenir un prêt additionnel d'une institution financière pour le financement des travaux de remplacement des systèmes de réfrigération;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier de cautionner et endosser ledit prêt;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE cautionner et d'endosser, en faveur des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, le prêt additionnel pour le financement de travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, selon les termes suivants :

- financement sur 10 ans pour un montant de 1 191 772 \$ pour une période d'amortissement de 10 ans, tel que montré au document de cautionnement déposé devant ce conseil;
- remboursement au moyen de 120 paiements mensuels égaux et consécutifs;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la conclusion des présentes, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente;

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉ

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 150-22**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction du *Règlement 150-22 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes* afin d'y apporter une modification à la suite d'une erreur d'écriture, et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

#### **2019-08-384 NOMINATION DE M<sup>E</sup> KIM VERDANT-DUMOUCHEL À DIVERSES FONCTIONS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la nomination de M<sup>e</sup> Kim Verdant-Dumouchel au poste de directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière ainsi que le départ de M. Alain Gagnon, directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier de procéder à la nomination de M<sup>e</sup> Kim Verdant-Dumouchel à diverses fonctions au sein de la municipalité et de lui accorder diverses autorisations;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accorder à M<sup>e</sup> Kim Verdant-Dumouchel les autorisations suivantes :

- numérisation des dossiers de réclamations;
- numérisation des dossiers de contrats;
- numérisation des dossiers de règlements;
- signatures de documents reliés au recouvrement des redevances municipales;

DE procéder à la nomination de M<sup>e</sup> Kim Verdant-Dumouchel, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière, aux diverses fonctions mentionnées ci-dessous, en remplacement de M. Alain Gagnon :

- signataire du calendrier de conservation et de modification du calendrier auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- représentante municipale afin de siéger au comité de regroupement des villes d'agglomération II pour l'achat en commun d'assurance de dommages;
- responsable au comité Organisation municipale de sécurité civile – Mission contentieux;

QUE ces autorisations et nominations et soient effectives à compter du 30 septembre 2019;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder aux modifications mentionnées ci-dessus afin de mettre à jour la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité et d'aviser les organismes concernés, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2019-08-385 NOMINATION DE M<sup>E</sup> MARIE-CHRISTINE LABRANCHE À DIVERSES FONCTIONS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la nomination de M<sup>e</sup> Marie-Christine Labranche à titre de greffière à la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield à compter du 30 septembre 2019;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques de procéder à la nomination de M<sup>e</sup> Marie-Christine Labranche à diverses fonctions au sein de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la nomination de M<sup>e</sup> Marie-Christine Labranche, greffière à la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, aux diverses fonctions mentionnées ci-dessous, et de lui accorder les autorisations nécessaires, en remplacement de M<sup>e</sup> Kim Verdant-Dumouchel :

- coordonnatrice de l'entente administrative avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) relative à la communication de renseignements, ainsi que responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la SAAQ, personne autorisée à désigner d'autres personnes pour la seconder ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire à titre de responsable des employés désignés, personne elle-même autorisée à accéder aux renseignements et à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès aux renseignements;
- signataire du calendrier de conservation de la cour municipale et de toute modification du calendrier auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

QUE ces nominations et autorisations soient effectives à compter du 30 septembre 2019;

D'aviser les organismes concernés, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2019-08-386 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC POUR ACQUÉRIR DES LOTS À L'EXTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE SITUÉS SUR L'ÎLE DONDAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a intérêt à acquérir, à des fins de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, les lots de Camp de vacances familiales Valleyfield inc. situés sur l'île Dondaine, à l'extérieur de son territoire;

ATTENDU le projet de d'intérêt privé numéro 221 déjà présenté à cet effet à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a été dissoute le 23 août 2018 et que des élections générales ont eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

ATTENDU QUE l'article 47 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit notamment que la dissolution de l'Assemblée nationale rend caduc tout projet de loi qui n'a pas été adopté;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville qu'un projet de loi d'intérêt privé soit de nouveau présenté à l'Assemblée nationale du Québec pour autoriser la Ville à acquérir, à des fins de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, les lots de Camp de vacances familiales Valleyfield inc. situés sur l'île Dondaine, à l'extérieur de son territoire;

ATTENDU les dispositions des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec concernant les projets de loi d'intérêt privé;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE demander de nouveau à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé pour autoriser la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à acquérir, à des fins de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, les lots de Camp de vacances familiales Valleyfield inc. situés sur l'île Dondaine, à l'extérieur de son territoire;

D'approuver le texte préliminaire du projet de loi, dont le document est identifié sous le numéro R-2016-09-418;

DE demander au député de Beauharnois, M. Claude Reid, de présenter à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi d'intérêt privé de la Ville et de le déposer, avec les autres documents nécessaires, auprès du directeur de la législation, conformément aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉ

**2019-08-387 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2019;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de

s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'appuyer la *Semaine de la sécurité ferroviaire* qui se tiendra du 23 au 29 septembre 2019.

ADOPTÉ

**2019-08-388 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 96104 À 96387 TOTALISANT 2 133 083,29 \$, DU REGISTRE DES TRANSFERTS BANCAIRES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 11201 À 11323 TOTALISANT 5 586 427,17 \$ ET 176 600,18 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 3172 À 3237 TOTALISANT 3 080 514,60 \$**

Le registre des chèques émis numéros 96104 à 96387, le registre des transferts bancaires émis et annulés numéros 11201 à 11323 et le registre des paiements Internet émis numéros 3172 à 3237 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 96104 à 96387 totalisant 2 133 083,29 \$, au registre des transferts bancaires émis et annulés numéros 11201 à 11323 totalisant 5 586 427,17 \$ et 176 600,18 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 3172 à 3237 totalisant 3 080 514,60 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2019-08-389 AUTORISATION DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE RÈGLEMENT 304 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD DU HAVRE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 8 600 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QUE les citoyens avaient été avisés de la possibilité de payer comptant lors de la présentation initiale du Règlement 304 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt de 8 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux;

ATTENDU QUE les bases de taxation pour le Règlement 304 ne sont que le frontage et la superficie et qu'advenant une subdivision, il n'y a pas d'avantages ou de désavantages pour l'acheteur ou le vendeur;

VU la recommandation de la coordonnatrice à l'unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique d'autoriser le paiement comptant aux citoyens concernés par ledit règlement;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'émission d'offres de paiement comptant aux citoyens concernés par le Règlement 304 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt de 8 600 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2019-08-390      AUTORISATION DU REPORT D'ÉCHÉANCE DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL**

VU l'obligation pour les évaluateurs de déposer le rôle d'évaluation le ou avant le 15 septembre 2019;

VU la demande d'Évimbec ltée de reporter le dépôt du rôle triennal 2020-2021-2022 le ou avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019;

VU les dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter une résolution permettant aux évaluateurs de prolonger la date du dépôt du rôle;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la firme d'évaluateurs Évimbec ltée à reporter au ou avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019 le dépôt du rôle d'évaluation triennal 2020-2021-2022.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 13 AOÛT 2019**

Le rapport budgétaire au 13 août 2019 est déposé devant ce conseil.

**2019-08-391      VENTE DU LOT 5 115 228 ET D'UNE PARTIE DU LOT 6 049 107 SIS DANS L'ÉCOPARC INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD À GESTION MARSAN DUBOIS INC.**

Modifiée par  
la résolution  
2019-10-468

ATTENDU QUE Gestion Marsan Dubois inc. désire faire l'acquisition du lot 5 115 228 et d'une partie du lot 6 049 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Beauharnois, sis dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield, lots appartenant à la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente dudit lot et de ladite partie de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre d'achat déposée devant ce conseil et de convenir de vendre à Gestion Marsan Dubois inc. le lot 5 115 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot d'une superficie de 3 404 mètres carrés, pour la somme de 40 304 \$, taxes en sus, et une partie du lot 6 049 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot d'une superficie approximative de 5 203 mètres carrés, pour la somme d'environ 154 000 \$, taxes en sus;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre d'achat et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, et soulignant les obligations inscrites dans ladite offre d'achat, à intervenir devant M<sup>e</sup> Jessica Lynn Cliche Savaria, notaire, et contenant toutes les clauses standards incluant les critères de construction écologique concernant les transactions industrielles applicables à ce secteur, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

## 2019-08-392 NOMINATION D'UN LIEU

VU la recommandation du groupe de travail sur la toponymie relative à la nomination de certains lieux sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE procéder à la nomination du lieu mentionné ci-après, tel que proposé par le groupe de travail sur la toponymie :

Site à nommer	Nom proposé	En l'honneur de
Espace vert du projet « Sous les pavés » près de l'édifice Raphaël-Barrette (222, rue Alphonse-Desjardins)	<b>Place Viateur-Daignault</b>	En l'honneur de cet abbé qui a œuvré au sein de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus

D'autoriser l'installation des panneaux nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2019-08-393    AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE À L'ORGANISME PACTE DE RUE  
DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

ATTENDU QUE dans le cadre des festivités du 25<sup>e</sup> anniversaire, l'organisme Pacte de rue demande la fermeture de la ruelle des Tisserands;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est                    proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture de la ruelle des Tisserands le 19 septembre 2019, de 10 h à 15 h, dans le cadre des festivités du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Pacte de rue;

D'autoriser la municipalité à mettre en place la signalisation nécessaire à la fermeture de rue et à fournir, s'il est disponible, le matériel nécessaire pour la tenue de l'évènement.

ADOPTÉ

**2019-08-394    ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT POUR LA  
RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD DU HAVRE**

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat pour la rénovation des infrastructures sur le boulevard du Havre par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est                    proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour la rénovation des infrastructures sur le boulevard du Havre, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

**2019-08-395    INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DE DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION  
SUR CERTAINES RUES MUNICIPALES**

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'installation et l'enlèvement de panneaux d'arrêt et de limite de vitesse et à l'implantation de sens uniques sur certaines rues municipales;

Il est                    proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Service de l'ingénierie et le Service de l'environnement et des travaux publics à procéder à :



- **l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :**
  - . sur la rue des Orchidées, à l'intersection de la rue des Dahlias, dans les deux directions;
  - . sur le boulevard Sainte-Marie, à l'intersection du boulevard des Érables, dans les deux directions;
  - . sur la rue Bissonnette, à l'intersection de la rue du Zouave, dans les deux directions;
  - . sur le boulevard Bord-de-l'Eau, à l'intersection de la rue Cardinal, dans les deux directions;
  - . sur la rue Meloche, à l'intersection de la rue Virginie, dans les deux directions;
  - . sur la rue Nicholson, à l'intersection de l'avenue du Parc, dans les deux directions;
  
- **l'enlèvement de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :**
  - . sur la rue Dorais, à l'intersection du boulevard du Havre, en direction sud;
  - . face au 27, rue Larin, dans les deux directions;
  
- **l'installation de panneaux de limite de vitesse à 30 km/h, dans le secteur de l'école Saint-Joseph-Artisan et du Club de gymnastique CampiAgile, aux endroits suivants :**
  - . face au numéro d'immeuble 18 de la rue Meloche, en direction est;
  - . face au numéro d'immeuble 109 de la rue Meloche, en direction ouest;
  - . face au numéro d'immeuble 20 de la rue Cléophas, en direction nord;
  - . face au numéro d'immeuble 42 de la rue Caroline, en direction nord;
  - . face au numéro d'immeuble 40 de la rue Eugénie, en direction nord;
  - . face au numéro d'immeuble 50 de la rue Saint-Onge, en direction nord;
  - . face au numéro d'immeuble 47 de la rue Santoire, en direction nord;
  
- **l'implantation de sens uniques :**
  - . sur la rue Dorais, entre le boulevard du Havre et la rue Meloche, en direction nord;
  - . sur la rue Meloche, entre les rues Dorais et Virginie, en direction est;

D'ordonner l'installation des panneaux pertinents.

ADOPTÉ

**2019-08-396 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 473 312 SISE EN BORDURE DU RANG DU MILIEU À MADAME CAROLINE BABIN ET MONSIEUR SYLVAIN DUBOIS**

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 473 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sise en bordure du rang du milieu, formulée par M<sup>me</sup> Caroline Babin et M. Sylvain Dubois;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente de ladite partie de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de convenir de vendre à M<sup>me</sup> Caroline Babin et M. Sylvain Dubois une partie du lot 3 473 312 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 816,6 mètres carrés, pour la somme d'environ 28 500 \$, taxes en sus;

QUE cette vente soit conditionnelle à l'enregistrement d'une servitude sur la partie du lot pour le maintien, l'entretien, la réparation, la réfection et le remplacement de la conduite d'aqueduc existante;

QUE cette servitude permette également l'ajout de tous les services publics nécessaires dans le futur par la municipalité et qu'elle permette uniquement les aménagements paysagers, incluant les haies, clôtures, murets, et ceux permettant l'accès au terrain, donc aucune construction;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par les acquéreurs;

QUE cette vente soit faite sans garantie légale;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2019-08-397 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-38 RELATIF AUX SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURES POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DES DOMINICAINES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 2018-38 relatif aux services professionnels d'architecture pour la rénovation de l'édifice des Dominicaines;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-387 adoptée à la séance ordinaire du 21 août 2019 relative à l'intention de signature d'un bail pour la location du 247, chemin Larocque avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO);

ATTENDU QUE le CISSSMO a annulé la location dudit bâtiment;

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'annuler cet appel d'offres;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'annuler à toutes fins que de droit l'appel d'offres public 2018-38 relatif aux services professionnels d'architecture pour la rénovation de l'édifice des Dominicaines;

D'abroger la résolution 2018-08-387 relative à l'intention de signature d'un bail pour la location du 247, chemin Larocque avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO).

ADOPTÉ

**2019-08-398      CONTRAT DE SERVICE AVEC BELL CANADA POUR LA FOURNITURE DE SERVICE INTERNET AVEC FIBRE OPTIQUE DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de service à intervenir entre Bell Canada et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la fourniture de service Internet avec fibre optique dans le secteur du parc industriel et portuaire Perron pour les fins de l'opération de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE Bell Canada est le seul fournisseur pour offrir le service Internet avec fibre optique pour ce secteur;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature dudit contrat de service;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure un contrat de service avec Bell Canada concernant la fourniture de service Internet avec fibre optique, pour une période de 5 ans, pour la somme d'environ 28 200 \$, taxes en sus, payable à compter de la date où le service est fourni et prêt à être utilisé;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2019-08-399      MODIFICATION AU CONTRAT ET AJOUT D'UN MONTANT ADDITIONNEL POUR LA RÉHABILITATION DE L'AUTOMATE PRINCIPAL À L'USINE DE FILTRATION**

VU la résolution 2018-05-239 adoptée lors de la séance du conseil du 15 mai 2018;

VU la résolution 2018-10-491 adoptée lors de la séance du conseil du 16 octobre 2018;

VU la résolution 2019-01-033 adoptée lors de la séance du conseil du 22 janvier 2019;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réhabilitation de l'automate principal à l'usine de filtration, conformément au Règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2017-45 octroyé à la compagnie SGM Automation inc. pour la réhabilitation de l'automate principal à l'usine de filtration, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, pour la somme de 5 711,81 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2019-08-400      MODIFICATION AU CONTRAT ET AJOUT D'UN MONTANT ADDITIONNEL POUR LE FAUCHAGE DES TERRAINS VACANTS ET DES VOIES PUBLIQUES**

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour le fauchage des terrains vacants et des voies publiques, conformément au Règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2017-36 octroyé à l'entreprise Les Gazons Fairway inc. pour la fauchage des terrains vacants et des voies publiques, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, pour la somme de 24 147 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2019-08-401      PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DU SUROÏT RELATIVE À LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL**

VU la résolution 2016-04-206 adoptée lors de la séance du conseil du 19 avril 2016 concernant la convention avec Moisson Sud-Ouest relative à la gestion et l'exploitation de l'écocentre municipal;

VU la résolution 2019-01-034 adoptée lors de la séance du conseil du 22 janvier 2019 concernant une modification à ladite convention afin de modifier le nom de l'organisme « Moisson Sud-Ouest » par « Fondation de la Banque Alimentaire du Suroît », et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas en mesure de respecter le délai de 6 mois de préavis pour apporter des modifications au mode de gestion;

CONSIDÉRANT QU'une analyse comparative doit être réalisée afin de sélectionner le meilleur mode de gestion et d'exploitation à long terme pour l'écocentre municipal;

CONSIDÉRANT le temps nécessaire pour faire cette analyse et voir au déroulement des opérations actuelles;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la prolongation de ladite convention;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la prolongation de la convention relative à la gestion et l'exploitation de l'écocentre municipal avec la Fondation de la Banque Alimentaire du Suroît jusqu'au 30 novembre 2020;

D'autoriser un transfert budgétaire de 9 712 \$ du poste budgétaire 02-451-10-447 au poste budgétaire 02-453-01-446.

ADOPTÉ

**2019-08-402 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-16 : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE**

À la suite de l'appel d'offres public 2019-16 relatif à la fourniture de services professionnels pour l'évaluation du réseau d'éclairage de la ville, aucune soumission déposée n'a été retenue;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie de rejeter les soumissions, car le montant soumis est supérieur à l'estimation du mandat pour ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-16 relatif à la fourniture de services professionnels pour l'évaluation du réseau d'éclairage de la ville, de revoir le projet et d'autoriser le retour en appel d'offres public ultérieurement, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2019-08-403 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-43 : FOURNITURE DE CONTENEURS, TRANSPORT, VALORISATION ET DISPOSITION DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE**

À la suite de l'appel d'offres public 2019-43 relatif à la fourniture de conteneurs, au transport, à la valorisation et à la disposition des matières de l'écocentre, pour la période du 16 septembre 2019 au 17 septembre 2022, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Récupération Mario Hart inc.	1 416 951,90 \$
------------------------------	-----------------

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Récupération Mario Hart inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Récupération Mario Hart inc. un contrat relatif à la fourniture de conteneurs, au transport, à la valorisation et à la disposition des matières de l'écocentre, pour la période du 16 septembre 2019 au 17 septembre 2022, pour la somme totale de 1 416 951,90 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-43.

ADOPTÉ

**2019-08-404 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-44 : RÉUTILISATION, RECYCLAGE OU VALORISATION DE BOIS À L'ÉCOCENTRE**

À la suite de l'appel d'offres public 2019-44 relatif à la réutilisation, le recyclage ou la valorisation de bois à l'écocentre, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2022, la soumission révisée suivante est déposée devant ce conseil :

9139-3991 Québec inc., faisant affaire sous Les Industries JPB	451 805,76 \$
--	---------------

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9139-3991 Québec inc., faisant affaire sous Les Industries JPB;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise 9139-3991 Québec inc., faisant affaire sous Les Industries JPB, un contrat relatif à la réutilisation, le recyclage ou la valorisation de bois à l'écocentre, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2022, pour la somme totale de 451 805,76 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission révisée retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-44.

ADOPTÉ

**2019-08-405 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2019-52 : CONSTRUCTION D'UN ABRI À SEL AU CENTRE MULTIFONCTION**

À la suite de l'appel d'offres public 2019-52 relatif à la construction d'un abri à sel au centre multifonction, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Constructions Valrive inc.	264 442,50 \$
Construction Émery Paquette inc.	292 956,30 \$
Les Rénovations Montplaisir	324 712,40 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions Valrive inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Constructions Valrive inc. un contrat pour la construction d'un abri à sel au centre multifonction, pour la somme totale de 264 442,50 \$, taxes

comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-52.

ADOPTÉ

**2019-08-406 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-ING-19 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LES FEUX DE CIRCULATION ET LE CARREFOUR GIRATOIRE DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD SAINTE-MARIE**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-ING-19 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis pour les feux de circulation et le carrefour giratoire dans le secteur du boulevard Sainte-Marie, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

WSP Canada inc.	94 773,89 \$
-----------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme WSP Canada inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services professionnels d'ingénierie de la firme WSP Canada inc. pour la conception des plans et devis pour les feux de circulation et le carrefour giratoire dans le secteur du boulevard Sainte-Marie, pour la somme totale de 94 773,89 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-ING-19.

ADOPTÉ

**2019-08-407 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-ING-21 : PLANTATION D'ARBRES DANS LE SECTEUR DU PÔLE INSTITUTIONNEL**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-ING-21 relatif à la plantation d'arbres dans le secteur du pôle institutionnel, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9125-8145 Québec inc., Les Serres Latour	47 496,40 \$
Les Plantations Létourneau	65 435,72 \$
Du Vert au Rouge inc.	70 724,00 \$
Paysagement Des Rochers	139 769,36 \$
Services Paysagers Hugo Le Tual et fils inc., Progazon Vaudreuil-Soulanges	198 619,31 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9125-8145 Québec inc., Les Serres Latour;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise 9125-8145 Québec inc., Les Serres Latour un contrat pour la plantation d'arbres dans le secteur du pôle institutionnel, pour la somme totale de 47 496,40 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-ING-21.

ADOPTÉ

**2019-08-408 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-ING-22 : PLANTATION D'ARBUSTES DANS LE SECTEUR DU PÔLE INSTITUTIONNEL**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-ING-22 relatif à la plantation d'arbustes dans le secteur du pôle institutionnel, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Du Vert au Rouge inc.	15 568,01 \$
9125-8145 Québec inc., Les Serres Latour	15 980,95 \$
Paysagement Des Rochers	53 120,75 \$
Services Paysagers Hugo Le Tual et fils inc., Progazon Vaudreuil-Soulanges	152 721,29 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Du Vert au Rouge inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Du Vert au Rouge inc. un contrat pour la plantation d'arbustes dans le secteur du pôle institutionnel, pour la somme totale de 15 568,01 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-ING-22.

ADOPTÉ

**A-2019-08-020 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis est donné par M. le conseiller Guillaume Massicotte qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant les tarifs applicables aux dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 366 DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 366 décrétant les tarifs applicables aux dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité.



**2019-08-409 ADOPTION DU RÈGLEMENT 345-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 345 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE LA RUE JACQUES-CARTIER ET DE RUES CONNEXES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 8 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 345-01, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de Règlement 345-01 le 9 juillet 2019;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 345-01 modifiant le Règlement 345 décrétant des travaux de rénovation des infrastructures du secteur de la rue Jacques-Cartier et de rues connexes ainsi qu'un emprunt de 8 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2019-08-410 ADOPTION DU RÈGLEMENT 363 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DANS LE SECTEUR SAINTE-MARIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 363, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 363 le 9 juillet 2019;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 363 décrétant des travaux d'infrastructure dans le secteur Sainte-Marie ainsi qu'un emprunt de 3 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2019-08-411 ADOPTION DU RÈGLEMENT 367 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 36 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 367, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 367 le 9 juillet 2019;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 367 décrétant des travaux d'agrandissement des installations portuaires au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 36 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2019-08-412 DÉCISION QUANT À LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE SUR LE RÈGLEMENT 360 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DANS LE PARC D'AFFAIRES ARTHUR-MIRON AINSI QU'UN EMPRUNT DE 10 100 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QUE la procédure d'enregistrement concernant le Règlement 360 décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux, règlement adopté lors de la séance du conseil du 9 juillet 2019, a eu lieu le 24 juillet 2019;

ATTENDU QUE 39 personnes ont demandé que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire, alors que 21 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

CONSIDÉRANT l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'enclencher le processus de scrutin référendaire du Règlement 360 décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux;

DE fixer la date du scrutin référendaire au dimanche 6 octobre 2019;

DE fixer la date du vote par anticipation au dimanche 29 septembre 2019.

ADOPTÉ

**2019-08-413      APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LA TENUE DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT 360**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tiendra un référendum pour l'approbation du Règlement 360 décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux, le 6 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier relative aux tarifs applicables au personnel électoral pour la tenue du scrutin référendaire du 6 octobre 2019;

Il est                                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
   appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
   et résolu à l'unanimité

D'approuver la liste des rémunérations du personnel électoral pour la tenue du scrutin référendaire du 6 octobre 2019 et d'établir le tarif des rémunérations et des allocations de dépenses, tel que déposé devant ce conseil;

D'autoriser le président d'élection, ou en son absence la secrétaire d'élection, à verser les rémunérations et les allocations mentionnées dans la présente résolution;

QUE, pour les fonctions temporaires et occasionnelles non mentionnées, les rémunérations et les allocations de dépenses relèvent du président d'élection, ou en son absence la secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 361**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, les 8, 9, 10 et 11 juillet 2019, sur le Règlement 361 décrétant des travaux d'amélioration de parcs municipaux ainsi qu'un emprunt de 2 944 899 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

## **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 364**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 24 juillet 2019, sur le Règlement 364 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 2 200 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le mode de taxation à la superficie et au frontage relativement au Règlement 360 décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.
- Demande d'information sur la tenue du scrutin référendaire annoncée au point 17.4 de l'ordre du jour, à savoir comment l'information relative aux jours de vote sera transmise aux citoyens.

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

### **2019-08-414 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 43, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 20 août 2019.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Alain Gagnon, greffier

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DU 20 AOÛT 2019 À 19 HEURES**

**Article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) :**

« Le greffier est autorisé à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction du *Règlement 150-22 concernant le zonage* afin d'y apporter la modification suivante :

Lors de l'amendement du Règlement 150 par le Règlement 150-22 qui est entré en vigueur le 18 mai 2017, une coquille s'est glissée dans la grille des usages et normes de la zone I-913.

Cet amendement a ajouté la sous-catégorie d'usages « c6g » - Vente de biens et services avec atelier de production ». Toutefois, dans la grille, bien que la désignation « c6g » ait été inscrite, le descriptif qui y est joint est plutôt « Service de transport, de camionnage ou d'entreposage » qui correspond à la sous-catégorie d'usages c6f.

En conséquence, l'article 55 dudit Règlement 150-22 est modifié par la correction de l'élément dans le tableau de l'annexe «Y» pour la sous-catégorie d'usages « c6g » : « Service de transport, de camionnage ou d'entreposage » par « Vente de biens et services avec atelier de production » de la grille des usages et normes I-913;

La grille modifiée est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier,



Alain Gagnon , MAP, OMA

GRILLE DES USAGES ET NORMES PAR ZONE											
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS CATEGORIES USAGES ET NORMES	11a	Centre de recherche et développement de haute tech	■								
	11b	Activité de fabrication industrielle de prestige	□								
	1a	Service assumé par un entrepreneur en activité dans	■								
	c1f	Service d'affaires, de gestion de société ou de soutien		□							
	c1	Service relié aux communications	■								
	c5c	Vente en gros de produits agricoles		■							
	c5d	Vente en gros de produits alimentaires ou de produits		■							
	c5g	Vente de biens et services avec atelier de production		■							
BÂTIMENT DIMENSIONS	Nombre minimum par bâtiment										
	Nombre maximum par bâtiment										
	Isolée	■	■	■							
	Jumelle										
	Contigüe										
	Hauteur en étage min / max		1/3	1/3	1/3						
	Hauteur en mètre min / max	(m)	5/12	5/12	5/12						
	Largeur minimum	(m)	10	10	10						
	Superficie d'implantation min / max	(m <sup>2</sup> )	100-	100-	100-						
	Superficie de plancher minimum	(m <sup>2</sup> )	100								
Superficie brute de plancher max / bâtiment	(m <sup>2</sup> )	10000	3000	3000							
MARGES DE CONSTRUCTION	Avant minimum	(m)	10	10	10						
	Latérale minimum	(m)	5	5	2						
	Latérales totales minimum	(m)	10	10	4						
	Arrière minimum	(m)	10	10	5						
	Rapport espace bâtiment / terrain max		0,50	0,50	0,50						
Nombre de logement à l'hectare min / max											
LOT DIMENSIONS	Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	1000	1000	1000						
	Largeur frontale minimale	(m)	25	25	20						
	Profondeur minimale	(m)	40	40	40						
SERVICES REQUIS	A = Aqueduc / E = Égout / AE = Aqueduc et égout	AE	AE	AE							
REPERES SPÉCIAUX	(2)	(1) (2)									
	(3) (4)	(3) (4)	(3) (4)								
	(5)	(5)	(5)								
ANNEXE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:		160									
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:		149									



**Selaberry-de-Valleyfield**  
Capitale régionale du Suroît

**ZONE:** I- 913  
**Industrielle**

ancienne zone: Ia5

**USAGE SPECIFIQUEMENT PERMIS**

c1f a) services de protection des agences de détectives;  
b) centres de télécommunication; c) services de publipostage ou de télémarketing;  
d) centres d'appel ou de gestion des appels.

**USAGE SPECIFIQUEMENT EXCLU**

15a b) industrie de produits en caoutchouc et plastique;  
d) industrie du textile;  
e) industrie de produits en verre;  
v) industrie de monuments funéraires;  
w) recyclage, récupération, et papiers et autres.

**DISPOSITIONS SPECIALES**

(1) L'entreposage extérieur est limité à une hauteur de 3 m.  
(2) 10.9 Bande tampon exigée.  
(3) 8.21 Critères de construction écologique.  
(4) 9.2.11 Isolation visuelle.  
(5) 10.8.3.1 Espaces verts.

Année	Règlement	Changements
18-11-2002	150-1	Annexe 1001 ajout usage 12a
19-05-2011	150-08	ajout note 5
20-03-10-11	150-09	modif note 1, ajout note 5
20-12-08-14	150-14	corriger note 12
20-12-11-14	150-17	ajouter note 10
20-11-09-17	150-22	ajout 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200